

Rationalité et embeddedness

La sensibilité écologique des consommateurs à l'école¹ des conventions

By/Par	Patrick Jolivet
	Erasme Ecole Centrale de Paris patrick.jolivet@ecp.fr

RÉSUMÉ

Selon une conception canonique de la rationalité, le comportement des consommateurs résulte de préférences données. En économie de l'environnement, la sensibilité écologique des consommateurs prend ainsi la forme d'une préférence verte intégrée à la fonction d'utilité. Le courant de l'économie des conventions relâche l'hypothèse de rationalité substantielle en insistant sur la pluralité des raisons d'agir pour les individus. En soulignant, à partir d'études empiriques, que le comportement des agents est irréductible à une explication causale unique (en termes de préférences), une conception conventionnaliste de la sensibilité écologique s'appuiera sur les valeurs revendiquées par les agents et les formes de justifications invoquées lorsqu'il est question d'actions concrètes en faveur de l'environnement.

ABSTRACT

According to a canonical conception of rationality, consumers' behavior results from given preferences. In environmental economics, the ecological sensibility of consumers so takes the shape of a green preference integrated into the utility function. *Economics of conventions* relaxes the hypothesis of substantial rationality by emphasizing on the plurality of reasons for action for the individuals. By underlining, from empirical studies, that the behavior of the agents is inflexible in a unique causal explanation (in terms of preferences), a

¹ Une première version de cet article a été présentée au colloque *Conventions et Institutions*, qui s'est tenu à La Défense en décembre 2003 ; je tiens à en remercier les participants, ceux du séminaire *Conventions* de l'université Paris-X Nanterre, et particulièrement François Eymard-Duvernay pour ses commentaires riches et détaillés. Cette version courte a été publiée dans l'ouvrage *L'économie des conventions, méthodes et résultats. Tome 2 : Développements*, La Découverte, Paris, 2006, pp. 75-89.

conventionalist conception of the ecological sensibility will lean on the values claimed by the agents and the forms of justifications when it is question of concrete actions in favour of the environment.

Mots-clefs : rationalité, économie des conventions, sensibilité écologique des consommateurs, *embeddedness*, don contre don

Classification JEL : A13, B52, D11, Q50

INTRODUCTION

« La rationalité n'est pas une propriété de l'individu isolé, même si elle est généralement présentée ainsi. En fait, elle tire non seulement sa force, mais sa signification même du contexte social dans lequel elle est ancrée ».

Arrow [1987], p. 22

Il est assez remarquable de lire cette présentation de la notion de rationalité sous la plume de celui qui contribua pleinement à la définir comme simple cohérence interne des choix individuels (Arrow [1963]). L'idée d'une rationalité ancrée, ou encadrée (*embedded*) dans un contexte social est largement partagée par ceux qui, à la suite de Polanyi [1944], refusent de séparer un ordre de la pratique (économique) d'une pensée du contexte dans lequel il s'insère. Granovetter [1985, 1994, 1995] met ainsi en garde contre deux types de simplification lorsque l'on veut expliquer les phénomènes sociaux : l'expansionnisme (holisme), qui propose des explications à partir d'entités comme 'l'Etat', 'la culture', 'la société', *etc*, et le réductionnisme, tel l'individualisme méthodologique qui réduit les phénomènes au niveau des individus. Ces conceptions, qu'il appelle conceptions sur- et sous-socialisées de l'action humaine, auraient en commun de faire abstraction des personnes et des réseaux qu'elles forment et dans lesquelles elles sont insérées.

De Granovetter, on ne poursuivra pas ici le programme de recherche, qui est de comprendre les institutions économiques comme constructions sociales (*i.e.* à partir des réseaux de relations personnelles), mais on retiendra l'idée qu' « *embeddedness*, donc, renvoie au fait que les aboutissements ne résultent pas seulement des actes individuels et des nécessités des « *system level* », mais aussi des rapports personnels et de la structure des réseaux de relations » (Granovetter [1995], p. 13).

Une rationalité ancrée pourrait ainsi se définir dans un entre-deux entre individualisme et holisme, dans l'enchevêtrement du choix individuel, des opportunités (offertes par les « *system level* » mais aussi par le réseau de relations) et des justifications (plurielles), la

rationalité (ancrée) étant comprise comme les « bonnes raisons d'agir » *pour un individu dans un contexte*.

Cette interprétation, personnelle, de la rationalité ancrée (que Granovetter ne développe pas en tant que telle) se trouve confortée par la lecture que donne Thévenot [1989] de l'action justifiable : « le premier sens met en avant les raisons sur lesquelles une personne s'appuie pour agir, ou la raison qui régit sa décision rationnelle. [...] Le deuxième sens insiste sur le fait que les bonnes raisons d'agir doivent être compréhensibles, acceptables, objectivables, justifiables, au regard d'autres personnes » (p. 159). L'*embeddedness* est un moyen de concilier les deux sens, mais en subsumant le premier au second, l'action individuelle étant analysée, chez Granovetter, à partir du réseau dans lequel l'agent s'insère (et l'on a donc une proposition du type : sans le réseau de relations personnelles, l'acteur ne peut rien). On se placera ici sur un autre plan, cognitif, en cherchant à montrer comment les raisons (individuelles) d'agir peuvent rendre compte d'une pensée du collectif.

Pour en arriver à cette conclusion, à supposer que l'on y parvienne, on commencera par souligner comment différents principes de justification, relevant de logiques diverses, peuvent être articulés par les agents pour rationaliser leur action (première partie). Puis l'on prendra appui sur des études empiriques analysant la sensibilité écologique des consommateurs pour illustrer l'encastrement de la rationalité, le comportement des agents demeurant irréductible, dans ce cas, à une explication causale unique en termes de préférences (seconde partie).

L'ENCASTREMENT, OU L'INDIVIDU DANS LA CITE

Les cités comme référentiel cognitif

Le modèle de la pluralité des régimes d'action (ou modèle des *cités*) conceptualisé par Boltanski et Thévenot [1991], explique les formes de justification des individus au sein des espaces publics, dans lesquels il peut exister de fortes contraintes de légitimité sur les discours et les actes. Il permet de disposer d'une grammaire des registres de justification, chacun d'entre eux renvoyant à une conception spécifique du bien commun et des modalités d'évaluation des actions correspondantes.

Une des hypothèses qui sous-tend l'élaboration du modèle des cités consiste à considérer qu'il existe une pluralité de bonnes raisons d'agir, de justifications de l'action, ce qui conduit d'une part à parler d'action *justifiable* ou *raisonnable* au lieu de *rationnelle*², et qui, d'autre part, pose de facto la question de la coordination des agents, face à cette pluralité des principes d'action. Le modèle des cités a ainsi pour objectif d'« explorer les rapports qu'entretiennent les efforts de coordination déployés dans des situations ordinaires avec les

² Sur cette primauté du raisonnable sur le rationnel lorsqu'une situation est critique et convoque plusieurs formes de légitimité, voir Thévenot [1989]. Pour une lecture kantienne de cette question, Mongin et d'Aspremont [1998, p. 446], Rawls [2002].

constructions d'un principe d'ordre et d'un bien commun » (Boltanski et Thévenot [1991], p. 85).

Une cité constitue le cadre référentiel d'un accord collectif, reposant sur un *principe supérieur commun* à tous ses membres, sur lequel un ordre de grandeur est défini, afin de soutenir la justification des actes en son sein. La légitimité (comprise non pas comme légitimation *ex-post* mais comme sens reconnu par tous à l'action) est soumise aux contraintes de commune humanité (équivalence *ex-ante* des membres de la cité) et d'ordre sur cette humanité, fondé sur des épreuves de grandeurs (hiérarchisation *ex-post* reposant sur les actions entreprises par chaque membre)³.

Les formes de bien commun, de sens ordinaire du juste, constitutifs des cités *domestique, civique, industrielle, marchande, inspirée* et *de l'opinion*, sont dégagés par les auteurs de différents textes canoniques de philosophie politique⁴. Le modèle des cités *stricto sensu* reste au niveau des principes de coordination des acteurs *ex-ante*, reposant sur une communauté d'argumentation à partir des figures idéales de biens communs et d'ordres de grandeurs, en dehors de toute référence aux circonstances de l'action.

Afin de passer d'une rhétorique à une pratique de la justification, Boltanski et Thévenot proposent d'élargir le modèle des cités à un modèle des *mondes communs*, véritable structure de la justification dans la pratique, « qui rend compte de l'affrontement avec des circonstances, avec une réalité, c'est-à-dire de l'engagement, dans une action, d'êtres humains et d'objets » (*op. cit.*, p. 163). Comme dans le modèle des cités, la définition de mondes communs va requérir un *principe supérieur commun* dans lequel l'ensemble des acteurs impliqués vont se reconnaître et des *états relatifs de grandeur* qui qualifient la hiérarchie des personnes par rapport au principe supérieur. Cela implique pour les individus un principe de *commune dignité*, qui exprime l'égal accès de chacun aux différents états de grandeur, et un *principe d'investissement* qui fonde l'économie de la grandeur, c'est-à-dire qui associe le passage à un état hiérarchique supérieur à un véritable *engagement* de la part des individus (Boltanski et Thévenot utilisent le terme de « sacrifice », p. 179). Ces mondes communs fournissent autant de cadres de légitimité aux acteurs concrètement engagés dans l'action collective. Les objets (et non plus seulement les discours référentiels) y deviennent eux aussi des marqueurs des économies de la grandeur.

La définition des différents principes de légitimité ainsi établie par Boltanski et Thévenot, revenons-en au questionnement initial : l'objet de cet article n'est pas tant d'analyser l'action collective que les principes de justification auxquels les individus se réfèrent pour légitimer leurs actions. En ce sens, nous pouvons utiliser le terme d'*univers* de référence : ces derniers empruntent certains aspects aux *mondes communs*, sans pour autant constituer chacun un système autonome de justification (l'univers de référence constituerait plutôt un schème cognitif). Il ne s'agira pas d'analyser les modalités de coordination ou d'argumentation entre des acteurs situés dans des mondes de justification différents (les rivalités et les formes de compromis entre les acteurs des différents mondes constituant le cœur de l'ouvrage de

³ Sur l'axiomatique de la cité et son jeu d'hypothèses, voir Boltanski et Thévenot [1991], pp. 96-103.

⁴ Pour une présentation détaillée des différentes cités, voir évidemment Boltanski et Thévenot ; pour une présentation brève, voir par exemple Godard [1990].

Boltanski et Thévenot), mais plutôt de rendre compte du (ou des) référentiel(s) invoqué(s) par les agents (ou le chercheur) pour expliquer (rationaliser) leurs actions individuelles.

La démarche ne consiste donc pas à décrire l'interaction effective entre tous les agents impliqués dans la Cité, dont la forme particulière résulte des compromis entre les *cités*, mais à dégager la manière dont un agent peut recourir individuellement à différents principes de justification pour restituer la cohérence de son action. C'est ainsi l'aspect pragmatique du modèle qui sera souligné ici, en ce qu'il nous dessine une grammaire de la façon dont les individus assurent et assument, dans leurs pratiques, leur rapport à la cité. Je me situerai donc plus prêt du programme de recherche que se fixent Boltanski et Thévenot dans leur postface intitulée *Vers une pragmatique de la réflexion*, que du corps de l'ouvrage lui-même, traitant des principes de justification dans l'action collective. Ce qui importe alors n'est plus tant la coordination d'agents situés dans des mondes différents que la conception qu'a chaque personne de son rapport à la cité, « entre une attente insatisfaite et la nécessité d'identifier les êtres sur la capacité desquels on doit pouvoir compter pour réaliser une action qui convienne » (Boltanski et Thévenot [1991], p. 428).

Rationalité et *embeddedness* : l'esprit du don

De quoi parle-t-on ici ? D'une *attente insatisfaite*, qualifiant le rapport entre l'individu et le réseau dans lequel il est inséré ; d'*êtres* également, dont la capacité soutient l'agent dans sa poursuite de l'action justifiable. Posons l'interprétation suivante : l'attente est insatisfaite car un individu situé (mentalement) dans un univers de référence sent bien que les principes de justification qu'il y mobilise sont irréductibles aux autres ordres légitimes (par construction du modèle des cités – aucun des six ordres n'est soluble dans les cinq autres, faute de quoi il perdrait sa légitimité propre). Mais, puisque la rationalité n'est pas une propriété de l'individu isolé, celui-ci sait également qu'il peut compter sur les autres, rendant ainsi son action compatible avec le continuum de fonctionnement de la cité : chaque univers est à la fois légitime *et* incomplet pour assurer la vie en société.

Cet encastrement de la rationalité individuelle dans une pensée du collectif a déjà été souligné ailleurs. Selon Douglas [1990], les revendications que les agents peuvent porter dans la société sont intrinsèquement liées au(x) « moi » (co)existant au sein d'un individu : « à chaque fois qu'ils [les individus] blâment, insistant sur la responsabilité complète, ils renforcent l'idée d'un « moi » unitaire. A chaque fois qu'ils disculpent, ils rendent plus acceptable l'idée d'un « moi » passif, ou d'un « moi » multiple. Ainsi, nous créons les catégories de la pensée et nous façonnons nous-mêmes l'engrenage de l'individu dans la société » (p. 136). L'auteur souligne ensuite que, dans nos sociétés, on rejette l'idée d'un « moi » multiple, tel qu'il peut exister dans d'autres civilisations, les différents « moi » correspondant à différentes formes de choix et de responsabilité ; on rejette également de l'idée d'un « moi » dominé par des forces extérieures, dieux, démons, sorciers ; on rejette enfin de la possibilité d'un « moi » non rationnel et arbitraire. Si ces différentes conceptions du « moi » étaient acceptées, la philosophie utilitariste et la notion de responsabilité individuelle seraient fortement remises en question. En même temps, à partir d'exemple issus d'études anthropologiques, Douglas [1990] souligne que « certaines de ces théories du

« moi » sont des moyens institutionnalisés d'alléger le fardeau de la responsabilité, atténuant ainsi les frictions de la vie en commun » (p. 135).

Caillé [1995] estime quant à lui que l'on ne peut pas considérer les ordres de la pratique comme séparés, sauf à accepter qu'ils soient clos et auto-référentiels. A la question de savoir dans quoi l'économique est encastré, il distingue quatre types de réponses parmi les économistes français :

- (i) l'école de l'encastrement cognitif, qui renvoie à la notion de rationalité contextuelle, telle qu'on la retrouve dans l'économie des conventions ;
- (ii) l'école de l'encastrement politique : l'école de la régulation ;
- (iii) l'école de l'encastrement culturel ;
- (iv) l'école de l'encastrement structurel, ceux qui pensent que l'économique est encastré dans des réseaux.

Se plaçant dans cette dernière école, Caillé soulève deux différences entre son approche et celle de Granovetter : il fait, lui, l'hypothèse que les rapports interpersonnels sont structurés par la relation de don - contre don. La relation de confiance, si importante pour l'existence et la structure du réseau chez Granovetter, est étayée par la triple obligation du donner - recevoir - rendre. La seconde différence tient à la place accordée à l'individu dans l'analyse : l'étude des comportements personnels, ou des relations inter-individuelles, ne pourrait suffire à appréhender les phénomènes économiques⁵. D'où sa présentation critique de l'école des conventions, dont le postulat de base consisterait à dire : « l'économie ne peut pas fonctionner indépendamment des conventions qui l'enserrent mais ces conventions - individualisme méthodologique oblige - nous allons tenter de les dériver de la logique même de l'action économique » (Caillé [1995], p. 28). Dans cette vision, l'économie serait en quelque sorte encastré dans du méta-économique.

L'argumentation est ici la suivante : puisque les phénomènes économiques sont encastrés, la seule rationalité individuelle ne peut en rendre compte, elle est fondamentalement incomplète. Par contre, la représentation de la société comme réalité d'ordre symbolique que nous donnent les théories du don et de la réciprocité permet de ré-encastrent l'économique et d'échapper à la critique de l'incomplétude. Il me semble que, si Caillé a raison d'insister sur l'origine de la thématique de l'encastrement (qui trouverait sa paternité chez Mauss⁶), il ne rend pas justice au courant conventionnaliste. Celui-ci tire une partie de sa raison d'être dans une réflexion sur l'incomplétude des contrats, qui ne sauraient exister sans la présence préalable d'une règle ou convention constitutive (Revue économique [1989]). En d'autres termes, si la relation contractuelle est censée garantir aux parties un échange mutuellement

⁵ « la socialité primaire ne se suffit pas à elle-même, les relations de personne à personne ne se suffisent pas à elles-mêmes, elles s'inscrivent, elles s'insèrent dans le cadre de la macro-personne qu'est la société et, là, on rejoint le niveau politique » (Caillé [1995], p. 29).

⁶ Dans sa préface à *La grande transformation*, Louis Dumont fait explicitement le parallèle entre l'imbrication des phénomènes économiques dans le tissu social telle que l'analyse Polanyi et la théorie maussienne du don.

bénéfique, l'incomplétude appelle la confiance, c'est-à-dire une convention stabilisatrice qui fait que les parties se sentent mutuellement obligées au-delà des règles de droit. Les individus sont donc à la fois intéressés (puisqu'ils contractent) et moralement obligés (sans quoi le contrat serait impossible) : l'on a affaire ici à une anthropologie commune aux théoriciens des conventions et à ceux du don contre don. Comme l'écrivent Batifoulier *et al.* [1992],

« l'existence de la convention se justifie par l'incapacité de maîtriser tous les états de la nature. Le don réciproque permet justement de répondre à cette incertitude radicale en garantissant la coopération et ce, malgré les divergences d'intérêts. En échappant à la négociation perpétuelle, il permet une économie de savoir et de temps. [...] C'est donc un individu incomplet (au regard de la théorie standard) qui est l'acteur du don contre-don, doté de possibilités de calcul limitées » (pp. 940-941).

Poursuivons le rapprochement entre l'école de l'encastrement cognitif et celle de l'encastrement structurel : un autre postulat fondateur de l'économie des conventions est celui de la pluralité des règles (des ordres légitimes, ou des principes de justification, pour reprendre les termes employés précédemment – voir Revue économique [1989], Biencourt *et al.* [2001]). Les auteurs de l'approche dite *interprétative* des conventions⁷ insistent sur la réflexivité des acteurs par rapport à ces règles, l'action étant caractérisée par un degré d'intentionnalité médian entre l'intérêt et la contrainte. Les conventions ne sont donc pas seulement des règles déduites de l'intérêt bien compris des individus, elles se situent à un niveau intermédiaire entre l'individuel et le collectif, ce sont également des modèles d'évaluation de ces comportements,

« constitués de représentations, qui signaleront à l'agent les éléments les plus importants à prendre en compte, réintroduiront l'action particulière dans un projet plus général, *etc.* Le point essentiel est que ces modèles sont nécessairement collectifs, mais au sens 'plein' : ils dépendent de la nature du collectif que l'on pense former avec autrui » (Batifoulier *et al.* [2002], pp. 2-3).

Là où Caillé [1996] défend une position ni individualiste ni holiste, prônant un paradigme unificateur, le paradigme du don, on reste ici dans une posture d'individualisme méthodologique ; toute la différence, par rapport à l'approche standard, consiste à poser que la rationalité est irréductible à l'individu, que ce dernier est inséré dans un réseau d'êtres et d'objets avec lesquels il doit composer, et, qu'à moins de se couper du monde tel Robinson sur son île, son univers personnel doit s'ouvrir sur d'autres principes d'action légitimes.

On peut reprocher à une telle position de ne pas faire son deuil de l'individualisme et de se contenter d'une conception « sous-socialisée » des agents (pour reprendre l'expression de Granovetter). Mais on peut également y voir la nouveauté que cela introduit dans l'analyse, en conciliant l'autonomie de la volonté et la pluralité des principes d'action que peut adopter

⁷ Par opposition à l'approche dite *stratégique* ; voir l'ouvrage paru sous la direction de Batifoulier [2001].

un individu. Cette conception de la rationalité conciliant des motivations multiples a été particulièrement traitée par Sen [1974, 1977].

Comme le souligne Eymard-Duvernay [2002], la démarche de Sen permet de réintroduire la dimension normative dans l'action individuelle : là où l'approche standard assimile satisfaction des préférences, maximisation de l'utilité et bien-être individuel⁸, Sen introduit une double rupture. D'une part, la maximisation de l'utilité est une motivation, parmi d'autres, du comportement humain ; d'autre part, le bien-être individuel n'est pas la conséquence de la maximisation de l'utilité, mais résulte de la composition d'une pluralité de motivations légitimes, qu'il convient de concilier.

Ces brèves réflexions auront posé, espérons-le, quelques jalons pour définir une rationalité ancrée, ou encadrée, dans un contexte social, telle qu'on la retrouve chez différents auteurs dont on a proposé ici une (re)lecture personnelle. L'esprit du don et de la réciprocité peut pallier l'incomplétude de chaque univers. Je propose dans la partie suivante de poursuivre l'analyse sur un plan empirique : une étude de la sensibilité écologique des consommateurs, telle qu'elle apparaît dans différents travaux et enquêtes, semble correspondre à cette forme de rationalité et illustrer le programme de recherche proposé par Eymard-Duvernay [2002].

LA SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE DES CONSOMMATEURS, OU L'ENCASTREMENT DE LA RATIONALITÉ

La question posée dans cette seconde partie peut s'exprimer de la manière suivante : quelle forme concrète peut prendre la rationalité des consommateurs lorsque des aspects environnementaux interviennent comme motifs ou comme conséquences de leurs actions ? Ou encore, la sensibilité écologique des consommateurs illustre-t-elle la définition de la rationalité ancrée esquissée dans la première partie ?

Dans les modèles standards en économie de l'environnement, celui-ci est perçu par les agents comme une externalité venant affecter leur bien-être (Cropper et Oates [1992], Michel et Rotillon [1995], Chev   et Schubert [2002]). Dans certaines sp  cifications, la qualit   de

⁸ On se r  f  rera par exemple    Stigler et Becker [1977] qui vont jusqu'   d  nier aux pr  f  rences tout r  le dans l'analyse du choix rationnel. L'argument retenu est le suivant : dans la mesure o   la science   conomique n'a pas d  velopp   de mod  le satisfaisant sur la formation des pr  f  rences, elles ne peuvent   tre utilis  es comme variables explicatives, y compris pour analyser des comportements apparemment irrationnels (Becker [1962, 1976]). Le choix du consommateur ne d  pend donc pas des pr  f  rences, d'autant plus que l'on peut admettre en suivant Bentham [1789] que le calcul du plaisir et des peines est applicable    tous les comportements humains et qu'il existe une liste limit  e de « plaisirs simples » identiques pour tous les individus, qui d  finit les arguments de leur fonction d'utilit   (Michael et Becker [1973], Becker [1976]). L'acte de consommation n'est alors plus un acte de choix sur des objectifs, mais un acte d'efficacit   dans la r  alisation d'objectifs donn  s, identiques pour tous les individus. Les   l  ments subjectifs de la prise de d  cision, c'est-  -dire les pr  f  rences, sont rel  gu  s hors du champ   conomique, dont l'objectivit   est ici assur  e par la d  finition ad  quate des fonctions de production, contraintes et prix implicites. En ce sens, on peut estimer que tout choix individuel, selon Becker, est un *fait   conomique total*.

l'environnement intervient comme paramètre de répartition dans la consommation : les agents peuvent substituer des biens verts aux bien polluants lorsque la qualité de l'environnement se dégrade (Beumais et Schubert [1994], Fodha et Lemiale [2002]). Mais dans tous les cas, la sensibilité écologique est une donnée de départ et les agents choisissent leurs actions par *nécessité*, selon un principe maximisateur d'*efficience*, sans que soit questionnée la *justification* de leur comportement (Boltanski [2002]). Or la première partie de cet article a souligné l'importance des formes de justifications légitimes que peuvent invoquer les agents pour rendre compte de la cohérence de leurs actions : c'est précisément cette pluralité des principes de justifications mobilisés par un individus qui va encadrer la rationalité dans le contexte social.

Les questions des différentes formes de représentation de la nature et des conflits d'intérêts entre des catégories d'acteurs variées lorsqu'il s'agit de problèmes environnementaux prêtent aisément à une analyse en termes de cités à la Boltanski-Thévenot. En suivant Lafaye et Thévenot [1993], trois voies peuvent être poursuivies : (i) la nature s'intègre aux ordres de justification légitimes existant, (ii) la nature requiert la création d'un nouvel ordre de grandeur, (iii) la nature remet en cause la grammaire politique et morale des ordres de justification légitimes.

Cette partie commence donc par rappeler comment la thématique environnementale peut être intégrée aux cités existantes, à partir de quatre articles mobilisant explicitement ce cadre d'analyse : Godard [1990], sur l'étude de la catégorie de patrimoine naturel ; Lafaye et Thévenot [1993], sur les conflits d'aménagement de la nature ; Latour [1995], sur la construction d'une cité de l'écologie ; Jolivet [2001], sur les justifications des pratiques de tri des déchets ménagers. Si les trois premiers textes analysent d'abord les forces en présence dans l'espace public, le dernier s'attache plus spécifiquement aux justifications individuelles des comportements : c'est donc cette voie qui sera ensuite poursuivie, en tentant d'élargir les résultats, afin d'éclairer la problématique initiale.

Les natures légitimes

Dans la cité marchande, la nature trouve une légitimité dans la mesure où elle est considérée comme marchandise valorisable et échangeable (Godard). La grandeur marchande permet, face à la pluralité des ordres de justification qui peuvent être invoqués lorsque survient d'un problème d'environnement, de fournir une mesure d'équivalence : les prix (Lafaye et Thévenot). La cité marchande « récupère sans complexe les innombrables 'produits verts', 'labels verts' et autres biens 'naturels' » (Latour) ; le prix d'un produit vert tient compte de l'ensemble de son cycle de vie, *i.e.* de ses caractéristiques écologiques mais également de son coût de récupération et d'élimination (Jolivet).

Dans la cité industrielle, la nature est grande dans la mesure où il s'agit d'une ressource à exploiter, à transformer par le travail (Godard) ; la cité industrielle permet de gérer efficacement la nature, de boucler les cycles en internalisant les nuisances, de réduire les gaspillages (Latour). Le traitement technique de l'environnement, par la prise en compte des considérations environnementales lors de la réalisation d'un projet d'aménagement, constituerait une marque du développement durable (Lafaye et Thévenot). Le traitement des

déchets dans un processus technique efficace fait disparaître, au moins en apparence, les pollutions potentielles des espaces publics et privés (Jolivet) : les déchets constituent une ressource comme les autres, qu'il convient d'exploiter (Latour, Jolivet)

Dans la cité du renom, la nature est grande si elle est connue, célèbre, objet d'une intense fréquentation (Godard). Des figures médiatiques peuvent être convoquées pour sensibiliser l'opinion à une cause environnementale (Godard ; Lafaye et Thévenot).

Dans la cité inspirée, la nature transcende les intérêts humains pour devenir objet de valeur en tant que telle, les limites des actions terrestres sont atteintes dès lors que *La Nature* est en jeu : « en simplifiant, le sens de cette protection est : détruire la nature, c'est détruire l'au-delà, ou c'est détruire le fondement de l'homme » (Godard). On pense ici aux tenants de l'écologie profonde et aux porte-parole s'exprimant au nom de *La Terre* (Latour). Un environnement inspiré signifie que l'évocation de la beauté d'un site est intelligible par chacun et prend ainsi une portée générale, mais également que la beauté intrinsèque d'un paysage, l'harmonie naturelle d'un site ne saurait être troublée par des artefacts (Lafaye et Thévenot).

Dans la cité domestique, où prédominent des relations d'appartenance, de lignée, de transmission, de tradition, la nature est un patrimoine dont les biens « constituent ce qu'on peut appeler des « ressources identitaires », à la fois garants matériels de la pérennité du groupe en question et supports symboliques de son identité » (Godard). Les préoccupations sur la nature, constitutives de l'identité des individus, réhabilitent l'ordre domestique par rapport à d'autres formes de justification (Latour) ; ces préoccupations ne se limitent pas à la cellule familiale, c'est l'ensemble des membres de la communauté qui est mobilisé pour respecter l'environnement proche et visible. La propreté et la netteté requises dans la sphère domestique apparaissent au niveau collectif comme condition d'existence et de pérennité d'un patrimoine commun (Jolivet ; Lafaye et Thévenot).

Dans la cité civique, la nature doit être d'égal accès pour l'ensemble des citoyens ; la forêt domaniale n'a pas le même statut civique qu'un bois privé (Godard). Une des façons, pour la cité civique, d'intégrer les questions environnementales est d'associer des porte-parole légitimes aux générations futures (Latour). Les acteurs que sont l'Etat, les élus locaux ou les associations défendent des intérêts que chacun cherche à généraliser pour constituer un discours légitime : « la critique de la légalité des actions portant atteinte à l'environnement et le recours au contentieux, la remise en cause des enquêtes publiques, la dénonciation de la concertation comme simulacre, particulièrement vive dans le cas des grands projets d'aménagement, témoignent de cet engagement civique de l'action écologique » (Lafaye et Thévenot). L'équipement civique (qui s'exprime dans un modèle de citoyenneté électorale à travers les bureaux de vote, isolements, etc.) se traduit dans les infrastructures de collectes sélectives dont l'utilisation relative définit la grandeur des personnes. Du point de vue individuel, la grandeur civique (faciliter la politique de recyclage mise en place par les pouvoirs publics) permet de faire le lien entre la grandeur domestique (conserver un patrimoine préservé de la pollution) et la grandeur industrielle (considérer le déchet comme un objet à exploiter de manière efficace dans un processus technique) (Jolivet).

Ce rôle charnière de la cité civique est également souligné par Godard et Latour. Si l'on suit le raisonnement de Godard, la transmission de l'environnement-patrimoine implique un

collectif constitué par les êtres passés, présents et futurs qui y sont liés : ce qu'il appelle un groupe patrimonial. La gestion patrimoniale négociée intervient alors comme figure de compromis entre les cités domestique (importance de la transmission), civique (les sujets légitimes égaux sont ceux qui (se) reconnaissent un intérêt patrimonial), et industrielle (le patrimoine doit être géré et valorisé selon des procédures efficaces). Le problème de la gestion patrimoniale par rapport à l'axiomatic de la cité est qu'elle vient buter sur l'axiome de commune dignité, du fait de l'asymétrie radicale entre générations présentes et futures, de l'absence de réciprocité. L'un des principes de base du modèle des cités réside dans l'axiome de commune humanité, *i.e.* la présence d'une communauté d'humain d'égale dignité pouvant exercer leur capacité de critique, d'évaluation sur une échelle de grandeur légitime. Les représentations concrètes des générations futures posent un problème de symétrie entre les membres de la commune humanité, de symétrie dans la capacité critique : l'on bute ici sur une limite bien comprise, dans la négociation d'une forme de compromis entre natures légitimes (Godard) comme dans la constitution d'une nouvelle cité, la cité verte (Latour, Lafaye et Thévenot),

Deux voies sont envisagées pour contourner cet obstacle : sortir du modèle des cités en abandonnant l'axiome de commune humanité, ce qui risque néanmoins de conduire à un gouvernement des experts, seuls capables d'appréhender la complexité des phénomènes (naturels) en question (Latour, Lafaye et Thévenot). Ou alors rouvrir la question de l'humain dans l'axiome de commune humanité, en dépassant l'anthropocentrisme du modèle initial : on ne sait pas ce qui fait (commune) humanité, on peut considérer que les 'non-humains' sont partie constitutive de l'humanité (Godard, Latour, Lafaye et Thévenot)⁹.

Je pense que l'on évite ces écueils lorsque l'on se rabat sur le niveau, certes plus modeste, qui m'intéresse ici : celui de l'individu et de ses bonnes raisons d'agir. Il s'agit de comprendre comment un individu peut mobiliser différents ordres de légitimité (univers de justification) pour rendre intelligible son action ; en d'autres termes, c'est sur les formes concrètes d'encastrement de la rationalité que l'attention se porte. Plus précisément, j'utiliserai l'étude portant sur la gestion domestique des déchets ménagers¹⁰, qui souligne l'encastrement de l'action individuelle, en rappelant les principaux résultats. Une généralisation des résultats sera ensuite proposée à partir des enquêtes existantes sur la sensibilité écologique des français.

⁹ La constitution progressive d'un monde commun à l'ensemble des membres de la cité, dans lequel la *nature*, la *science* et la *société* ne seraient pas des entités autonomes et indépendantes les unes des autres, est également au cœur de la réflexion de Latour [1999].

¹⁰ Voir également Jolivet [1999], pour une présentation de la méthodologie d'enquête. Rappelons qu'il s'agit d'une étude de cas originale (enquête qualitative à l'aide de questions ouvertes ou semi-directives), basée sur une série de 26 entretiens individuels réalisés dans la commune de Maurepas (Yvelines), inspirée par la sociologie compréhensive de l'école de Chicago (Glaser et Strauss [1967], Kaufmann [1996]).

La justification en pratique

Si l'on cherche à expliquer analytiquement l'ensemble de l'activité de consommation, comprise dans sa continuité de l'achat au rejet, il faut montrer comment le consommateur intègre le déchet dans son activité. En particulier, dans la mesure où un tri des déchets est effectué, l'analyse du geste de tri nécessite d'appréhender les préférences sur le devenir des déchets qu'expriment les ménages, leur relation à l'environnement et leur conception de la responsabilité vis-à-vis du déchet. Quelle justification l'individu qui trie ses déchets donne-t-il à son geste ? Quel lien fait-il avec l'environnement ? Les réponses à ces questions s'articulent autour des éléments suivants :

1. Si le geste de tri est avant tout ressenti comme « *une contrainte* »¹¹, en termes de temps (passé à trier) et de volume (d'espace de stockage à domicile), une dimension du recyclage immédiatement perceptible par l'individu est qu'il permet de préserver l'environnement proche et visible ; les poubelles et les déchets ne sont pas un problème en tant que tels, ils ne représentent pas une pollution en tant que telle, il suffit de les faire disparaître pour que la pollution potentielle disparaisse avec eux. L'engagement annoncé pour le recyclage relèverait d'un principe éthique d'impératif hypothétique¹² relatif aux autres et au cadre de vie environnant (que l'on pourrait exprimer ainsi : 'ne jette pas tes déchets n'importe où si tu ne veux pas que tout le monde le fasse'). La pollution liée aux déchets concerne donc, d'abord, le patrimoine d'une communauté.

2. Le bon fonctionnement d'un processus technique au-delà de l'espace ménager assure qu'il n'y ait pas de « *détritus à tout vent* » c'est-à-dire que les déchets disparaissent. Une fois la disparition des déchets assurée, leur devenir relève d'un autre ordre, d'une autre logique qui n'est plus de la responsabilité individuelle. Le geste de tri intervient « *pour simplifier la vie derrière* », et ce *derrière* est, sinon invisible, du moins inconnu.

Il faut donc distinguer d'une part la conception de l'univers technique qui prend le déchet en charge (ce « *derrière* » qui n'est pas du ressort du ménage), et d'autre part le bon fonctionnement de cet univers, partiellement conditionné par le geste de tri. Même si la connaissance technique sur le devenir du déchet reste floue, le ménage qui trie inscrit son geste dans une participation au fonctionnement de la cité.

3. La séquence achats-consommation-rejet de déchets est largement admise, mais les consommateurs se présentent avant tout comme des producteurs contraints de déchets, dont ils n'ont pas à assumer la responsabilité première. Si le consommateur est effectivement « *captif* » et « *tributaire* » de ce qui lui est proposé comme produit (et comme emballage, donc comme déchet à venir), il ne rejette pas toute forme de responsabilité sur autrui : le

¹¹ Les termes en italiques et entre guillemets sont repris des discours des personnes interrogées, tels qu'on les trouve dans les deux articles mobilisés ici.

¹² Sur l'engagement comme impératif pour les agents économiques, voir par exemples Ballet et Jolivet [2003], Ballet *et al.*[2006].

geste de tri existe. Mais la responsabilité porte plus sur le déchet, c'est-à-dire sur la conséquence de la consommation, que sur la consommation en elle-même. Dans cette optique, l'emballage (par extension le déchet) ne pose pas de problème sur le plan du choix et de l'utilité, s'il s'inscrit dans un processus technique en boucle : l'emballage facilite le transport et la manutention, la protection des produits et a pour conséquence négative un « *volume impressionnant* » de rejets. Mais, si « *ça peut être recyclé avec un minimum d'effort* », le consommateur n'est pas affecté par le volume d'emballages, qui facilitent le processus de consommation : « *l'emballage c'est pratique, c'est plus le recyclage qui est un problème* ». Le « *scrupule* » n'existe pas vis-à-vis de la consommation, mais vis-à-vis du déchet à recycler. Les préférences des individus portent sur le devenir du déchet, sur l'existence d'un processus technique (sans qu'il y ait de connaissance précise de celui-ci), mais le consommateur n'exprime pas de « *scrupule* » s'il sait que le recyclage existe après la collecte.

Si le discours reconnaît bien le lien entre consommation et production de déchets (en l'admettant ou en le déplorant), il y a déconnexion entre le comportement d'achat et le comportement de rejet : le comportement d'achat est motivé principalement par le désir de consommation, par la réalisation de l'activité de consommation et les choix y afférent, alors que le comportement de rejet relève plus de préoccupations sur le devenir des produits et des déchets, et, au-delà, du principe de responsabilité individuelle et collective.

Il convient donc de souligner ici ce qui semble constituer le principal résultat de ces entretiens, à savoir la déconnexion entre l'activité de consommation et l'activité de gestion des déchets. La pollution ne vient pas de la consommation mais du devenir du déchet : « *ce n'est pas un choix d'achat* ». Le domaine de pertinence concernant les individus relève du geste de tri, *i.e.* d'une logique de civisme qui ne relève pas de l'activité de consommation. Le consommateur reste déconnecté du citoyen.

Les univers techniques et domestiques sont ainsi caractérisés par un continuum de fonctionnement mais une dissociation de logique : si la séquence achat – consommation – déchets est bien comprise, les logiques des activités de consommation et de gestion des déchets sont distinctes. Continuum de fonctionnement car le cycle *production de biens – consommation – rejet des résidus – production* (*i.e.* traitement technique du déchet) consiste pour le consommateur à acheter ses produits dans le commerce, puis remettre les résidus dans le processus de production relevant de l'univers technique, afin d'éviter l'envahissement du sale et la rareté des ressources naturelles. Mais dissociation de logique car la séquence *rejet des résidus – production* consiste à se débarrasser des déchets *via* la mairie, les pouvoirs publics ou, de manière générale, *via* un univers technique extérieur, sans que soient questionnées les caractéristiques intrinsèques des produits consommés. Ce cycle dont le fonctionnement et la logique sont extérieurs au ménage (« *ça paraît toujours plus intelligent à priori de récupérer quelque chose, de recycler pour qu'il fonctionne derrière* ») souligne l'absence de responsabilité du consommateur, mais la présence de celle du citoyen. Au niveau du sujet, la déconnexion constatée entre l'activité de consommation et la préoccupation vis-à-vis du déchet ne traduit pas l'existence de mondes clos, mais souligne l'interaction (la réciprocité en pratique) entre les univers civiques et techniques : le déchet constitue un lien (positif ou négatif selon ce qu'il en advient) entre l'individu et la société. Le principe de civisme permet de réconcilier l'univers domestique avec le réseau d'êtres et

d'objets (l'infrastructure socio-technique) dans lequel il est inséré : l'action rationnelle est ancrée.

Généralisation des résultats

Les résultats présentés dans la section précédente reposent sur une enquête qualitative réalisée sur un échantillon restreint. Les critères de cohérence interne et de saturation des hypothèses interprétatives proposées sont respectés¹³. Les critères de validation interne étant satisfaits, une validation externe, à partir d'études quantitatives sur échantillons représentatifs, permet de généraliser pleinement l'analyse : nous pouvons relever, dans les études existantes sur la sensibilité écologique des Français, plusieurs éléments venant confirmer les résultats proposés.

1. L'environnement comme patrimoine

L'Institut Français de l'environnement remarque qu'« une des façons les plus intimes de ressentir les problèmes d'environnement passe par l'expérience qu'on a de ses propres problèmes de santé, ou plus largement des perturbations de son cadre de vie ordinaire » (Ifen [2000a], p. 31). La pollution est entendue, le plus souvent, comme signifiant une accumulation de déchets dans l'environnement immédiat, et, dans un sens plus large, comme l'état de la planète (Ifen [2000a], Ademe [2000b]). L'environnement est défini en premier lieu comme le cadre de vie dont on souhaite préserver la qualité (Maresca et Hebel [1999], Dufour et Loisel [1996]). Cette préservation du cadre de vie se traduit non seulement par le fait de ne pas jeter ses déchets dans la rue (Ifen [2000a]), mais surtout par l'élimination et le tri des déchets¹⁴, qui viennent très nettement en tête des actions que les Français pensent pouvoir réaliser en faveur de l'environnement (Credoc [1999, 2000], Ifen [2006, 2007], Dufour et Loisel [1996]).

S'il faut distinguer les déclarations d'intention des pratiques effectives¹⁵, le tri des ordures ménagères est un phénomène bien réel. L'Ademe [2000c] rappelle qu'entre 1992 et 1998, les quantités de déchets récupérées *via* les collectes séparatives ont augmenté de 900 000 tonnes (+70 %). Les quantités de papiers-cartons-journaux et d'emballages plastiques collectés ont été multipliés par six sur la période. L'Ifen [2000b] ajoute qu'au moins 8.5 millions de tonnes de déchets (encombrants inclus) ont été collectés sélectivement en 1997.

¹³ On parle de saturation du modèle explicatif lorsque de nouveaux entretiens n'apportent plus d'information par rapport aux précédents. La retranscription intégrale des entretiens dont il est question ici est disponible auprès de l'auteur.

¹⁴ « L'acte de trier apparaît comme un geste de préservation du cadre de vie » (Cofremca [2000], p. 11).

¹⁵ De très nombreuses études soulignent la différence entre intentions et actions ; voir par exemple Maresca et Poquet [1994], Insee [1999].

2. L'importance de l'infrastructure technique.

L'ifen [2006, pp. 58-59 ; 2007, pp. 14-16] souligne que les contraintes pesant sur l'action dépendent d'infrastructures plus ou moins favorables au civisme écologique ; les modalités de rejets des ménages ne dépendent pas que du civisme de ces derniers, mais également de l'offre de service d'enlèvement. Alors que les opérations de collecte sélective du verre se sont généralisées à partir de 1976¹⁶, la quantité de verre récupéré par habitant quadruplant entre 1977 et 1992, la collecte des papiers-journaux ne s'est mise en place qu'au début des années quatre-vingt dix. Parmi les villes de plus de 30 000 habitants, début 1994, 96 % d'entre elles avaient mis en place un système de collecte sélective du verre, et 44 % un système de collecte des papiers-journaux (Ademe [1996]). Ainsi, plus de 56 % du gisement de verre d'emballage a été récupéré pour une valorisation matière en 1998, contre 19 % pour les papiers-cartons (Ademe [2000a]).

Dans son enquête sur les opinions et comportements des usagers face à la collecte sélective, l'Ademe [2000b] note que, si les personnes interrogées déclarent s'être facilement habituées au tri, la principale critique tient au stockage des déchets à domicile, au matériel et à la fréquence de collecte (pour la collecte en porte-à-porte), ou au manque de containers (pour la collecte par apport volontaire) : si le geste de tri est accepté dans son principe, l'infrastructure technique permettant sa réalisation peut être considérée par les ménages comme contraignante.

La collecte sélective constitue d'abord une remise en cause des habitudes des ménages, dans la mesure où, d'une part, elle implique de conserver, stocker ses déchets un certain temps à son domicile, et, d'autre part, elle représente une nouvelle action, une nouvelle tâche domestique qui s'ajoute aux gestes quotidiens. La collecte sélective est néanmoins appréciée pour son aspect pratique, en ce qu'elle permet de se débarrasser facilement des ordures ménagères selon des modalités techniques cohérentes.

3. Le fonctionnement de l'univers technique peut répondre aux attentes des citoyens.

Les justifications des pratiques de tri par les « agents trieurs » (Ademe [2000b]) relèvent ainsi simultanément de la responsabilité/ citoyenneté des agents et des contraintes techniques. Le tri du verre est considéré comme facile et légitime, voire noble (certaines municipalités reversent une partie de la rétribution qu'elles reçoivent pour le verre collecté à des organismes de lutte contre le cancer). Le tri du plastique permet de désencombrer la poubelle, du fait de la consommation importante d'eau minérale ; le plastique est de plus perçu comme une matière polluante, non biodégradable. Dans le cas des journaux et magazines, le papier est probablement le matériau (parmi ceux qui sont recyclés) dont le cycle de vie est le plus facile à appréhender pour les individus : l'impact du recyclage est aisément identifiable à double titre, d'une part il évite de 'couper des arbres', d'autre part chacun connaît l'existence du papier recyclé.

¹⁶ Suite au programme européen de recyclage du verre lancé la même année (voir de Silguy [1996]).

Une fois mise en place, la collecte sélective devient la norme qui s'impose : « l'acte de trier devient un acte civique, pratiqué par simple respect et obéissance aux lois » : il s'agit ici d'un 'civisme d'obéissance' qui « se double du sentiment vague que trier est une façon de participer à l'effort collectif de la société » (Cofremca [2000], p. 9)¹⁷.

La méconnaissance, par les habitants, tant des objectifs poursuivis par leur municipalité que de la destination des matériaux triés,

« vient étayer l'hypothèse que c'est le civisme qui est manifestement premier dans l'adhésion de la majorité des individus, tandis que l'idéal écologique ne mobilise qu'une fraction minoritaire, composée de personnes plus informées que la moyenne sur les questions du recyclage des déchets » (Maresca et Poquet [1994], p. 79).

Pour résumer le sens général de l'analyse, la représentation du comportement individuel vis-à-vis des déchets ne fait pas tant référence au concept économique de consommateur qu'à celui de citoyen. L'existence de comportements d'achats responsables vis-à-vis de l'environnement (Credoc [1999], Dufour et Loisel [1996]) n'entre pas en contradiction avec cette proposition : il a simplement été montré que les choix d'actions concernant les déchets se démarquaient des choix d'actions sur les biens de consommation. La déconnexion entre l'activité de consommation et l'activité de gestion domestique des déchets caractérise une forme de discontinuité, par rapport au choix de consommation, de la rationalité environnementale des agents économiques. La volonté politique de réduire les déchets à la source ne se traduit pas par une modification des pratiques de consommation : la maîtrise des flux de déchets relèverait plutôt de la responsabilité et de la citoyenneté des individus dans leurs modalités de rejets (Poquet [2001], Poquet et Fauconnier[2001]). En d'autres termes, l'utilisation d'une 'préférence verte' dans la modélisation du choix de consommation ne peut suffire, à elle seule, à représenter économiquement la sensibilité écologique des agents.

EN GUISE DE CONCLUSION

Après avoir dessiné les grands traits de ce que pourrait être une définition théorique de la rationalité ancrée, ou encastrée (dans un contexte social), il a été proposé d'étudier plus en détail la question de la sensibilité écologique des consommateurs, afin d'y déceler les (éventuels) ancrages concrets de la rationalité des agents.

¹⁷ Plusieurs études réalisées au Danemark donnent des résultats proches de ceux présentés ici. Les personnes concernées par un programme de réduction à la source y participent (en triant leurs déchets) tout en considérant que sur le plan personnel les coûts de la participation (en terme de temps passé à trier, par exemple) dépassent les bénéfices, et alors qu'aucun système de contrôle n'est mis en place ; en même temps, ces personnes considèrent que le recyclage est bénéfique au niveau de la société et qu'il est de leur devoir d'y participer (voir Thogersen [1994], p. 67).

Il apparaît, au terme de cette étude, une forme de discontinuité, de rupture, dans la logique qui semble guider les comportements individuels : si le produit (et son impact sur l'environnement) est bien compris dans sa continuité, du berceau (l'achat de bien) à la tombe (le rejet de déchet), l'éventuelle responsabilité écologique des consommateurs ne s'exprime qu'une fois les choix effectués, dans les modalités de rejets de déchets. La sensibilité écologique ne s'exprime donc pas, comme dans certains modèles standards, par l'intermédiaire d'une préférence verte, qui conduirait nécessairement à un choix 'responsable' vis-à-vis de l'environnement ; il n'existerait donc pas d'unité du sujet *consommateur responsable*, mais plutôt une dichotomie entre le sujet *consommateur* et le sujet *responsable*.

La responsabilité est bien établie. La sauvegarde de l'environnement, celui-ci étant compris tant au niveau local qu'à celui de la planète, est la condition d'existence et de pérennité d'un patrimoine commun, constitutif de l'identité des personnes. La responsabilité vient de ce que les individus, dans leur choix d'action, ont la capacité d'endommager leur environnement, donc leurs conditions d'existence. Des fondements philosophiques de cette responsabilité peuvent être trouvés chez Hans Jonas [1995, 1998].

La vision d'un individu schizophrène, dont les différentes pratiques relèveraient d'états cloisonnés les uns par rapport aux autres, ne saurait cependant se substituer à celle de l'omniscience rationnelle de la théorie standard. Nous pouvons avec Sen [1974, 1977] considérer qu'il existe une pluralité de motivations, ou de guides d'actions, que chacun ordonne en un méta-classement, selon son éthique individuelle. La rationalité porte alors sur les règles, sur la capacité à concilier différents jugements de valeurs.

Les agents sont conscients de la pluralité des registres de justification, chacun légitimant un classement d'actions possible¹⁸. L'action justifiable est, d'après ce qui précède, celle qui concilie le choix de consommation (dégagé des préoccupations environnementales) et la responsabilité vis-à-vis d'un patrimoine commun. Or ce compromis entre l'action intéressée et l'action morale est constitutif d'une économie et d'une morale du don et de la réciprocité (Batifoulier *et al.* [1992]). Chacun donne parce que tout le monde donne, parce que la réciprocité générale fournit une réponse au problème de la coordination des agents économique (Kolm [1984]). La réciprocité, le don contre don, est un système d'échange dans lequel les parties et le tout sont liés : la participation des agents au bon fonctionnement de la cité fonde précisément la citoyenneté (Duchesne [1997]).

La citoyenneté transcende ainsi la cité civique pour qualifier les êtres capables de concilier les diverses formes de légitimité. Si les ordres de la pratique sont séparés, relevant d'univers de référence aux légitimités variées, la constitution de la citoyenneté permet de rétablir le continuum de fonctionnement de la cité, sur le plan pratique, et la rationalité – ancrée – des agents, sur le plan cognitif : les individus agissant ont une conscience du social, d'aucun

¹⁸ L'analyse proposée s'inscrit tout à fait dans les réflexions d'Eymard-Duvernay [2001]. Que l'on compare, par exemple, la conception de l'individu développée ici avec celle d'une personne « capable d'activer plusieurs registres du bien : les registres sont activés dans les situations. Les conceptions du bien (et du juste) sont, dans le modèle des Economie de la Grandeur, des compétences disponibles chez toute personne normalement constituée, dès lors qu'elle a parcouru plusieurs espaces sociaux (la famille, le travail, la vie politique, *etc.*) » (Eymard-Duvernay [2001], p. 290).

diraient une théorie politique. Effectuant leurs choix dans la sphère marchande, les individus ont conscience de participer à un processus plus large qui les engage, en faisant circuler le déchet (de la sphère domestique à la sphère industrielle) pour asseoir durablement la citoyenneté. La préservation des conditions d'existence en commun fonde la réciprocité entre l'individu et la société : « comme l'économie de marché, [le don] fournit aux individus des motivations personnelles qui permettent la contribution de tous au bon déroulement des échanges au niveau collectif » (Douglas [1989], p. 111 ; voir également Godelier [1996]).

La tentative de définition d'une rationalité ancrée que j'ai proposée ici a-t-elle aboutit ? Non, si l'on s'en tient aux canons en vigueur dans la théorie axiomatique du choix rationnel utilisée par les économistes. Oui, me semble-t-il, si l'on attribue avec Mongin [2002] au principe de rationalité le statut de proposition métaphysique, la portée interprétative l'emportant sur la visée nomologique. La rationalité est alors caractérisée par un certain rapport d'adéquation entre l'action et les bonnes raisons d'agir (celles-ci pouvant se justifier par le contexte), ce qui peut s'exprimer sous la forme : « les hommes agissent d'une manière qui s'accorde à leurs désirs et à leurs croyances » (Mongin [2002], p. 302 – une analyse très proche est proposée par Boudon [2002]). Cette formulation souligne bien l'importance des croyances, c'est-à-dire que la manière dont les hommes imaginent les rapports entre eux, et avec leur environnement, est loin d'être quantité négligeable pour l'analyse des bonnes raisons d'agir. Peut-être est-il possible ainsi de définir l'action rationnelle et ancrée comme une action nécessaire *et* justifiable, permettant de rétablir un dialogue parfois interrompu au sein des sciences sociales ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADEME [1996], « Les attitudes des Français sur la gestion des déchets, sur les 'éco-produits' et sur la pollution atmosphérique », collection *Données et Références*, Ademe Editions, Angers.
- ADEME [2000a], « Déchets municipaux : les chiffres clés », collection *Données et Références*, Ademe Editions, Angers.
- ADEME [2000b], *Opinions et comportements des usagers face à la collecte sélective*, Ademe Editions, Angers.
- ADEME [2000c], « 1975-2000. Evolution de la gestion des déchets ménagers », collection *Données et références*, Ademe Editions, Angers.
- ARROW K.J. [1963], *Social Choice and Individual Values*, Wiley, New-York, traduction française : *Choix collectifs et préférences individuelles*, Calman-Levy, Paris, 1975.
- ARROW K.J. [1987], « De la rationalité – de l'individu et des autres – dans un système économique », *Revue Française d'Economie*, vol. II, pp. 22-47, traduction française de « Rationality of Self and Others in an Economic System », *The Journal of Business*, vol. 59(4), 1986.
- BALLET J., JOLIVET P. [2003], « A propos de l'économie kantienne », *Social Science Information / Information sur les Sciences Sociales*, vol. 42, n° 2, pp. 185-208.
- BALLET J., CARIMENTRAND A., JOLIVET P. [2006], « Beyond Altruism : Commitment ? », in Ballet J. and Bazin D. (Eds), *From Altruism to Responsibility. Essays on Positive Ethics in Economics*, Transaction Publishers, pp. 95-117.
- BATIFOULIER Ph. (dir.) [2001], *Théorie des conventions*, Economica, Paris.
- BATIFOULIER PH., CORDONNIER L., ZENOU Y. [1992], « L'emprunt de la théorie économique à la tradition sociologique. Le cas du don contre-don », *Revue économique*, vol. 43(5), pp. 917-946.
- BATIFOULIER PH., BIENCOURT O., REBERIOUX A. [2002], « La convention en économie : les apports de l'approche interprétative », *La lettre de la régulation*, n° 40, pp. 1-4.
- BEAUMAIS O., SCHUBERT K. [1994], « Equilibre général appliqué et environnement. De nouveaux comportements pour le consommateur et le producteur », *Revue économique*, vol. 45, pp. 905-916.
- BECKER G.S. [1962], « Irrational Behavior and Economic Theory », *Journal of Political Economy*, vol. 70, pp. 1-13.
- BECKER G.S. [1976], *The Economic Approach to Human Behavior*, University of Chicago Press, Chicago.
- BENTHAM J. [1789], *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, Hafner, New York, 1963.

- BIENCOURT O., CHASERANT C., REBÉRIOUX A. [2001], « L'économie des conventions : l'affirmation d'un programme de recherche », dans Ph. Batifoulier (dir.), *Théorie des conventions*, Economica, Paris, pp. 193-218.
- BOLTANSKI L. [2002], « Nécessité et justification », *Revue économique*, vol. 53(2), pp. 275-289.
- BOLTANSKI L., THÉVENOT L. [1991], *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.
- BOUDON R. [2002], « Utilité ou rationalité ? Rationalité restreinte ou générale ? », *Revue d'économie politique*, vol. 112(5), pp. 755-772.
- CAILLE A. [1995], « *embeddedness*, ordres et contextes », dans Jacob A., Verin H. (Eds.), *L'inscription sociale du marché*, L'Harmattan, Paris, pp. 22-30.
- CAILLÉ A. [1996], « Ni holisme ni individualisme méthodologique. Marcel Mauss et le paradigme du don », dans *L'obligation de donner. La découverte sociologique capitale de Marcel Mauss*, *La revue du Mauss*, n°8, pp. 12-58.
- CHEVÉ M., SCHUBERT K. [2002], « La croissance optimale d'une économie polluante : durabilité écologique versus durabilité économique », *Annales d'économie et de statistique*, n°65, pp. 117-136.
- COFREMCA [2000], « Evaluation du système de collecte sélective des déchets ménagers du syndicat mixte de Montaigu-Rocheservière », *rapport qualitatif – février 2000*, Cofremca-Sociovision, Paris.
- CRÉDOC [1999], « Opinions des Français sur la pollution atmosphérique, la gestion des déchets et les éco-produits », *Enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », vague de début 1999*, Document réalisé à la demande de l'Ademe, Crédoc, Paris.
- CRÉDOC [2000], « Quelques opinions sur la pollution atmosphérique, la gestion des déchets et la consommation d'éco-produits », *Enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », vague de début 2000*, Document réalisé à la demande de l'Ademe, Crédoc, Paris.
- CROPPER M.L., OATES W.E. [1992], « Environmental Economics: A Survey », *Journal of Economic Literature*, vol. XXX, pp. 675-740.
- DE SILGUY C. [1996], *Histoire des hommes et de leurs ordures*, Le cherche midi éditeur, Paris.
- DOUGLAS M. [1989], « Il n'y a pas de don gratuit. Introduction à l'édition anglaise de l'*Essai sur le don* de Marcel Mauss », reproduit dans *La revue du MAUSS*, n°4, pp. 99-115.
- DOUGLAS M. [1990], « La connaissance de soi », *La revue du MAUSS*, n° 8, pp. 125-136.
- DUCHESNE S. [1997], *Citoyenneté à la française*, Presses de Sciences Po, Paris.

- DUFOUR A., LOISEL J-P. [1996], « Les opinions des Français sur l'environnement et sur la forêt », *Collection des Rapports du Crédoc* n° 174, *Collection Etudes et Travaux de l'Ifen* n° 12, Paris et Orléans.
- EYMARD-DUVERNAY F. [2001], « L'économie des conventions a-t-elle une théorie politique ? », dans Ph. Batifoulier (dir.), *Théorie des conventions*, Economica, Paris, pp. 279-297.
- EYMARD-DUVERNAY F. [2002], « Pour un programme d'économie institutionnaliste », *Revue économique*, vol. 53(2), pp. 325-336.
- FODHA M., LEMIALE L. [2002], « Les interdépendances entre les sphères réelles et la sphère environnementale. Une analyse à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable », *Revue économique*, vol. 53(5), pp. 965-982.
- GLASER B.G., STRAUSS A.L. [1967], *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, Aldine, Chicago.
- GODARD O. [1990], « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel », *Revue Economique*, vol. 41(2), pp. 215-242.
- GODELIER M. [1996], *L'énigme du don*, Fayard, Paris.
- GRANOVETTER M. [1985], « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, pp. 481-510.
- GRANOVETTER M. [1994], « Les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse », dans Orléan A. (ss la dir. de), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, pp. 79-94.
- GRANOVETTER M. [1995], « La notion d'*embeddedness* », dans Jacob A., Verin H. (Eds.), *L'inscription sociale du marché*, L'Harmattan, Paris, pp. 11-21.
- IFEN [2000a], *La sensibilité écologique des Français*, Ifen, Orléans.
- IFEN [2000b], « 9 Français sur 10 disposent d'au moins une collecte sélective de leurs déchets ménagers », *Les données de l'environnement*, n° 59, Ifen, Orléans.
- IFEN [2006], *L'environnement en France*, Ifen, Orléans.
- IFEN [2007], « Les pratiques environnementales des Français en 2005 », *Les dossiers*, n°8, Ifen, Orléans.
- INSEE [1999], « Trier, récupérer, réparer. Les pratiques des ménages en matière de déchets », *Insee Première*, n°684.
- JOLIVET P. [1999] « Le consommateur responsable ? Etude du cas des déchets ménagers », *Humanisme et Entreprise*, n°238, pp. 33-46.
- JOLIVET P. [2001], « Le recyclage des déchets ménagers : une figure de citoyenneté », *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°44, pp. 29-40.
- JONAS H. (1979), *Das Prinzip Verantwortung* trad. française *Le principe responsabilité*, 3^{ème} édition, Editions du Cerf, Paris, 1995.

- JONAS H. (1998), "Sur le fondement ontologique d'une éthique du futur", dans *Pour une éthique du futur*, Editions Payot & Rivages, Paris.
- KAUFMANN J-C. [1996], *L'entretien compréhensif*, Nathan, Paris.
- KOLM S-C. [1984], *La bonne économie. La réciprocité générale*, P.U.F, Paris.
- LAFAYE C., THEVENOT L. [1993], « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. XXXIV, pp. 495-524.
- LATOUR B. [1995], « Moderniser ou écologiser ? A la recherche de la 'septième' cité », *Ecologie Politique*, n°13, pp. 5-27.
- LATOUR B. [1999], *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte, Paris.
- MARESCA B., HEBEL P. [1999], *L'environnement. Ce qu'en disent les français*, MATE/La Documentation française, Paris.
- MARESCA B., POQUET G. [1994], « Collectes sélectives des déchets et comportements des ménages », *Collection des Rapports*, n°146, Crédoc, Paris.
- MAUSS M. [1923-1924], « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'année sociologique*, repris dans *Sociologie et anthropologie*, 1950, 9^e édition : 1985, P.U.F., Paris.
- MICHAEL R.T., BECKER G.S. [1973], « On the New Theory of Consumer Behavior », *Swedish Journal of Economics*, vol. 75, pp. 378-396.
- MICHEL P., ROTILLON G. [1995], « Desutility of Pollution and Endogeneous Growth », *Environmental and Resource Economics*, vol. 6, pp. 279-300.
- MONGIN Ph. [2002], « Le principe de rationalité et l'unité des sciences sociales », *Revue économique*, vol. 53(2), pp. 301-323.
- MONGIN Ph., D'ASPREMONT C. [1998], « Utility Theory and Ethics », in S. Barbera, P. Hammond, C. Seidl (eds.), *Handbook of Utility Theory*, vol. 1. Dordrecht et New York: Kluwer Academic Press.
- POLANYI K. [1944], *The Great Transformation*, traduction française : *La grande transformation*, Gallimard, Paris, 1983.
- POQUET G. [2001], « Nouveaux regards dans nos poubelles », *Consommation et Modes de Vie*, n°152, Crédoc, Paris.
- POQUET G., FAUCONNIER N. [2001], *Caddies et containers. Consommation des ménages et émissions de déchets 1979-1999*, étude du Crédoc pour le compte de l'Ademe, Paris.
- RAWLS, J. [2002], *Leçons sur l'histoire de la philosophie morale*, La découverte, Paris, traduit de *Lectures on the History of Moral Philosophy*, Harvard University Press, 2000.
- REVUE ÉCONOMIQUE [1989], *L'économie des conventions*, vol. 40(2).

- SEN A. [1974], « Choice, Orderings and Morality », repris dans Sen (1982), *Choice, Welfare and Measurement*, Basil Blackwell, Oxford.
- SEN A. [1977], « Rational Fools: a Critique of the Behavioural Foundations of Economic Theory », repris et traduit dans Sen (1993), *Ethique et économie*, Presses Universitaires de France, Paris.
- STIGLER G.J., BECKER G.S. [1977], « De Gustibus Non Est Disputandum », *American Economic Review*, vol. 67, pp. 76-90.
- THÉVENOT L. [1989], « Equilibre et rationalité dans un univers complexe », *Revue Economique*, vol. 40, pp. 147-197.
- THOGERSEN J. [1994], « Recycling Consumer Waste: A Behavioral Science Approach to Environmental Protection Policy », dans Burgenmeier B. (Ed.), *Economy, Environment, and Technology*, M.E. Sharpe, New York.